

## À retenir

Les références à rappeler au dos des attestations et du chèque énergie pour le paiement figurent sur votre facture :



SÉOLIS au capital de 72 116 000 euros  
SAEML à directrice et conseil de surveillance  
336 av. de Paris CS 98536 79025 NIORT CEDEX  
www.seolis.net  
RCS : Niort B 492 041 066 - SIRET : 492 041 066 00027  
N° de TVA intracomm. : FR 05 492 041 066

factu  
d'élect  
tarif bleu

Dépannage Gérédis 24h/24 - 7j/7  
0 969 321 411 (appel non surtaxé)  
Ref PRM : 69009807500095

Vos contacts :  
Tél : 0 969 397 901 (appel non surtaxé) 8h30-17h30  
Agence clientèle : 340 av de Paris, NIORT  
Courriel : redaction@seolis.net

M JEAN DUPON  
11, RUE DU JAF  
79270 VALLANS

Votre référence à rappelez : 12 345

contrat n°	47286	facture n°	
client titulaire	M JEAN DUPONT	électricité du 07/	
adresse de livraison	11, RUE DU JARDIN 79270 VALLANS	calculés sur la ba	
offre	tarif bleu		
service	base		
puissance souscrite	6 kVA		
		total HT	

Mon numéro contrat :  Mon numéro client :

Pour en savoir plus sur le chèque énergie, connaître ses conditions d'éligibilité et d'utilisation, il est possible de se renseigner auprès des services du ministère :

- se connecter à [www.chequeenergie.gouv.fr](http://www.chequeenergie.gouv.fr)
- appeler le **0 805 204 805** Service & appel gratuits du lundi au vendredi de 8h00 à 20h00



Vous pouvez également appeler les conseillers de SÉOLIS pour plus de précisions :

## Comment bénéficier des droits associés ?

Le bénéfice des droits est **automatique** si le chèque énergie est utilisé pour payer sa facture d'énergie à SÉOLIS.

Il est aussi possible de :

➤ Transmettre à SÉOLIS une attestation à l'adresse suivante : SÉOLIS - Traitement des règlements - TSA 32222 79060 NIORT CEDEX 9 et saisir les références à rappeler et contrat qui figurent sur la facture d'électricité.

➤ Déclarer l'attestation en ligne ([www.chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/cheque/declarer-attestation](http://www.chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/cheque/declarer-attestation))

Ces données font l'objet d'un traitement conformément aux conditions générales du contrat de fourniture d'énergie applicables.



Nos conseillers à votre écoute  
du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

📞 N°Cristal 0969 397 901

[www.seolis.net](http://www.seolis.net)

APPEL NON SURTAXE

## Le chèque énergie

Le chèque énergie, une aide de l'État au paiement des factures d'énergie



336 avenue de Paris  
CS 98536 - 79025 NIORT CEDEX  
SAEML à Directoire et Conseil  
de Surveillance au capital  
de 72 116 000 €  
RCS Niort 492 041 066



L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Le chèque énergie est un moyen de paiement pour aider les ménages bénéficiaires à payer leurs factures d'énergie. Cette aide concerne aussi bien les factures d'électricité que celles de gaz, de bois, de fioul, etc.

## Le chèque énergie



Case à cocher si vous souhaitez bénéficier de la pré-affectation automatique de votre chèque énergie l'année suivante.

## Qui peut bénéficier du chèque énergie ?

**Les revenus et la taille du foyer déterminent si vous pouvez en bénéficier.** Le chèque énergie est attribué par le croisement du numéro de compteur d'électricité (point de livraison ou « EDL ») du logement, avec le revenu fiscal de référence de l'année N-2 et le nombre de personnes rattachées au foyer fiscal associés au numéro fiscal du titulaire du contrat de fourniture d'électricité.

## Quelles sont les démarches pour en bénéficier ?

Aucune démarche n'est nécessaire si vous êtes titulaire d'un contrat de fourniture d'énergie, que vous établissez une déclaration de revenu à ce nom et que vous remplissez les critères d'éligibilité.

Il est possible de vérifier son éligibilité au chèque énergie sur le portail [chequeenergie.gouv.fr](https://chequeenergie.gouv.fr) (<https://guichet.chequeenergie.gouv.fr/guichetchq/verifier-mon-eligibilite>). La demande de chèque peut ensuite être effectuée en ligne sur ce même site ou par courrier.

## Quelle est la durée de validité du chèque énergie ?

La date de fin de validité de votre chèque est inscrite sur le recto de votre chèque.

## Quel est le montant du chèque énergie ?

Le montant du chèque énergie est calculé en fonction du revenu fiscal de référence annuel par foyer, par part et de la composition de ce dernier.

## Quels sont les droits associés au chèque énergie ?

En cas de déménagement, vous êtes dispensé de payer les frais de mise en service.

En cas d'incident de paiement, vous bénéficiez :

- du maintien de votre puissance électrique en période de trêve hivernale (du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars), et en dehors de la trêve hivernale, d'une période d'alimentation minimale en électricité à 1 kVA pendant 60 jours, pour les clients équipés d'un compteur communicant.
- d'une réduction des frais liés à une intervention en cas d'impayés (réduction de puissance ou suspension d'alimentation)
- d'une exonération, le cas échéant, des frais liés à un rejet de paiement

Pour toutes questions sur le chèque énergie, flashez le QR code :



## Comment utiliser le chèque énergie pour payer sa facture d'électricité SÉOLIS ?

Il est possible de :

➤ Payer sa facture directement en ligne avec le chèque énergie. Il faut accéder à l'Espace paiement en ligne (<https://chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/cheque/paiement-en-ligne>), renseigner son numéro de chèque et saisir sa « référence à rappeler » et le « numéro de contrat » qui figurent sur la facture d'électricité.

➤ Transmettre le chèque énergie par voie postale à l'adresse suivante :  
SÉOLIS – Traitement des règlements  
TSA 32222 79060 NIORT CEDEX 9  
ou le déposer dans l'une de nos 5 agences. Il sera déduit du compte client.

➤ Réaliser une pré-affectation en ligne (<https://www.chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/cheque/pre-affectation>) pour que le chèque énergie soit déduit automatiquement l'année suivante du compte client.

